

## JOURNEE-DEBAT

### Les certifications de français et l'université : état des lieux et perspectives en Italie

Rome, Palais Farnèse, vendredi 25 janvier 2008

---

#### 15h45 Identifier un rôle pour l'université dans le domaine des certifications

Débat public introduit par Danielle Lévy (Univ. Macerata, Facoltà Scienze Politiche, CLA)

#### **-Notes pour l'intervention-**

Face à un objet et à un sujet en extension (dans le temps et dans l'espace) et en mutation rapide, la Didactique des Langues se voit contrainte à un fonctionnement à plusieurs vitesses tantôt dicté par les réformes, elles mêmes peu sûres de leur terrain mais convaincues de ce qu'elles doivent obéir à la fois à la spécificité de l'enseignement universitaire et aux exigences du marché (ou du moins à ce qui est senti comme tel), tantôt résistant au changement et cherchant un ancrage dans la recherche ; En Italie l'enseignement des langues connaît une ultérieure scission entre les centres linguistiques dits « de service » -avec un mépris certain- et les enseignements curriculaires ; Par ailleurs à la multiplication de l'offre didactique l'Université tend à répondre par la solution de la délégation, c'est-à-dire qu'elle n'assume pas toujours la création de postes mais qu'elle confie à un agent extérieur (traitance et sous-traitance) la réponse au nombre croissant des étudiants demandeurs en langue et à la multiplication des cas de figure des cursus

L'université se perçoit comme un lieu de rayonnement d'une recherche qui lui est propre au moyen d'une transmission qu'elle élabore et qui fait partie de la recherche même. Marquée par des siècles d'individualisme et d'autonomie (=de tout genre) peut-elle arriver à harmoniser ce qu'elle ressent comme sa vocation avec ce qu'on peut dénommer une problématique pluridimensionnelle marquée par l'extension du sujet, de l'objet, du support ?

La variété des profils d'apprenant contraint à prendre en compte l'autonomie complexe d'un sujet variable, l'approche des langues dans leur ensemble plutôt que dans leur unité respective et leur position les unes face aux autres : quel est l'objet, la langue, l'interlangue, l'interlinguisme ? ; la didactique s'interroge en outre face à la variété des supports introduite par les technologies de l'information et de la communication ; les certifications subissent un processus d'industrialisation...

Par ailleurs Les politiques nationales, les traditions et les cultures de l'évaluation autant que les politiques, les cultures et les intérêts légitimes des organismes spécialisés dans les tests et les examens de langue sont des facteurs qui peuvent freiner l'intérêt qu'il y a à une reconnaissance mutuelle des qualifications. Toutefois, il en va de l'intérêt de chacun que soient appliquées des procédures convenables en matière d'évaluation des compétences linguistiques dans les universités et tout particulièrement au sein des départements des facultés de langues étrangères.

Peut-être est-il plus concret de montrer la complexité de la conciliation des rôles et des fonctions (=régulation des fonctions et des compétences, éthique universitaire) par une présentation personnelle d'où apparaissent les exigences parfois contradictoires des enseignements, les rythmes dyschroniques de la recherche et de l'enseignement, les urgences des formations . Apprendre à « médier » avec ses propres compétences. Je me trouve actuellement à assumer tout à la fois : la direction d'un doctorat politique linguistique (PEFLIC, un enseignement curriculaire pour la faculté de Sciences Politiques (faculté où le rôle des langues est toujours en cours de redéfinition et requalification), des interventions dans la formation des enseignants (SSIS-PSLS- BCLA), la direction du Centre Linguistique CLA et la participation à l'association DORIF que j'ai contribué à fonder et dont un des objectifs est d'aménager un pont Université-Ecole. Cela pour dire la polyvalence des fonctions de l'enseignant-chercheur de langue dans les universités, et en illustrer la complexité face à ceux qui ne relèvent que l'objectif de pratique fonctionnelle pour les langues.

Pour lancer le débat je signalerai donc les questions suivantes :

1. **L'université et les certifications** : au vu des contradictions relevées lors de cette journée, faut-il préférer la standardisation ou le produit « maison » ? L'évaluation objective ou subjective ? Y-a-t-il une troisième voie (ou davantage ?)

Mais en préambule

a- **Peut-on parler de « certifications » en général ?** Alors que différentes options sont offertes aux implications fort différentes : DELF-DALF-DCL =Diplôme de Compétence en langue-CLES =certificat de compétence en langues de l'Enseignement Supérieur, Tests TCF, système multilingue d'évaluation comme en Grèce (voir document en attache), projet DIALANG

b- **Quel sens, quelles implications et quelles conséquences lorsqu'on confie à l'extérieur une évaluation ?**

Pour synthétiser avantages et inconvénients des certifications actuelles, et en déduire des pistes de développement :

- Les certifications sont une aubaine à saisir car elles sont universellement reconnues.
- Les enseignements curriculaires sont progressivement reliés aux critères du CECR (Apprendre, enseigner, évaluer).
- Elles résolvent dans certains cas la pénurie d'enseignants et répondent à l'amplification de l'offre didactique et des nouveaux cursus.
- Elles obligent à la transparence de l'évaluation.
- Elles répondent dans certains cas au besoin de tests d'entrée (qui vont se généralisant dans les universités, dans toutes les disciplines, à l'entrée de la licence (3ans) comme du master(2ans).
- Elles peuvent couvrir des crédits, même partiellement : elles sont démontables, modulables etc...

**Mais**

- Elles représentent une marque externe (*marca* et *marchio*) achetée par l'université.
- Elles sont formatées et standardisées (elles ne répondent pas à tous les critères d'autonomie de la recherche et de l'enseignement.
- Elles certifient un savoir faire communicatif relativement abstrait (l'apprenant « acteur social » de la perspective actionnelle reste assez éloigné de ses objectifs.  
L'approche est relativement peu contextualisée, l'aspect culturel est périphérique (malgré les déclarations en préambule du CECR, on constate une certaine inadéquation entre les principes et la pratique).
- Elles contiennent peu ou pas de préparation à la réflexion sur la langue (=compétence métalinguistique) , qui se veut être le savoir et le savoir faire universitaire.
- Elles s'inspirent peu ou pas à la construction de compétences en langues de spécialité.
- Elles sont « monolingues » (=peu ouvertes à la comparaison des langues) et très faiblement inspirées aux critères de la didactique du plurilinguisme ou de la didactique en contexte plurilingue : en effet elles donnent une faible portée à la **notion d'intercompréhension entre les langues** pour élargir les connaissances linguistiques des élèves et susciter une approche comparative des langues voisines : il s'agit de faire prendre conscience que la connaissance d'une langue peut servir de point d'entrée à une famille linguistique et faciliter les acquisitions nouvelles dans d'autres langues ;
- Elles sous-estiment la notion de **compréhension passive et de compétences partielles**, qui offrirait des opportunités de réintroduire certains usages de la langue sous la forme de supports diversifiés (passage de films en version originale sous-titrés...) ;
- Elles sont validées par des enseignants souvent non universitaires et de toutes façons pas par les enseignants préparant à la certification, ce qui enfreint les principes de la figure complexe de l'enseignant-chercheur-évaluateur individuel ou collégial.

D'où des problèmes de **Validité, Fiabilité, Faisabilité**

Par ailleurs,

- elles remettent en question l'intégration du cours universitaire de langue dans le cursus, la reconnaissance culturelle du cours universitaire de langue
- Le système d'évaluation rend malaisé la production d'une notation globale de l'examen
- La dissociation des compétences se heurte à une évaluation globale
- Elles risquent de remettre en question les acquis universitaires sur l'enseignement des disciplines linguistiques comme disciplines à part entière vs instruments ou savoir faire et la nécessité de pourvoir les universités en postes de langue
- Elles entrent **en conflit avec la fonction innovante ou anticipatrice du savoir universitaire car elles s'imposent comme un modèle accompli et à exécuter**
- Elles sont onéreuses (cours et examens), que le coût repose sur l'institution ou sur les étudiants

D'où **interférences entre les systèmes, obstacles éventuels, problèmes d'éthique**

Enfin la certification internationale d'une langue répond-elle aux attentes des curriculums universitaires plurilingues ?

## 2. Propositions de débat

Sur la base d'exemples et de pistes fournies entre autres par des universités étrangères, au-delà de l'évaluation des seules compétences linguistiques des étudiants pour eux-mêmes, de tels actes d'évaluation conduisent déjà et conduiront incontestablement de plus en plus vers une évaluation critique des choix pédagogiques effectués par chaque institution.

A travers l'évaluation des compétences linguistiques de leurs étudiants, ce sont **la qualité et la pertinence de la réflexion pédagogique** en matière d'enseignement des langues étrangères au sein des universités qui se trouvent ainsi mises sur la sellette. Dans un contexte accru de mobilité et de concurrence internationales, une telle évolution apparaît inéluctable.

Donc au regard des enjeux se replier sur un « test-maison » élaboré hors de tout système de référence de pratique et de qualité risquerait, par manque de fiabilité et de comparabilité des résultats obtenus, d'atteindre la crédibilité des établissements et de porter en soi le germe de leur propre disqualification.

**D'où la nécessité de créer des synergies** entre institutions certificatrices et université **dans TOUS les secteurs** : de la recherche, de la formation des enseignants, de la formation des formateurs, des examinateurs.

- Construire une certification modulable qui tienne compte du lieu de production et des objectifs d'enseignement apprentissage
- Produire une « déclinaison » nationale et universitaire d'une certification internationale
- Actualiser une recherche sur le champ des savoirs en évaluation des langues

**Cela suppose la construction de réseaux, de ressources, d'équipes internes à l'université et d'équipes mixtes pour former des partenariats sur projet.**

**Quelles pourraient être les fonctions des universités dans un tel processus de certification en partenariat ?**

**1. Fonctions de raccord** : pour l'interprétation des motivations des étudiants, l'ouverture à des initiatives extrauniversitaires et pas immédiatement monnayables en termes de crédit : mobilité Erasmus ou autres, programmes de formation et de simulation ex. UMUN (Nations Unies) ; ouverture à d'autres langues, raccord pour des projets plurilingues

**2. Fonctions de régulation** : commissions intra et interuniversitaires, commissions université-école, intra- et inter-certifications étrangères, commissions mixtes Université /Instances certificatrices

**3. Fonctions de formation** ou co-formation des formateurs aux certifications

**4. Fonction de recherche** : faire de la certification un objet de recherche appliqué, un objet d'étude et pas seulement une passation de savoir faire ; introduire la réflexion sur l'évaluation dans les SSIS

## **DOCUMENTS EN ATTACHE**

### **1. De la certification internationale d'une langue à la certification nationale de plusieurs langues par la construction d'équipes universitaires (Grèce)**

Le dispositif mis en place pour l'octroi du « Certificat d'État de Connaissance des Langues » (CECL, traduction du ΚΠΓ grec qui désigne à la fois l'organisme et le certificat que ce dernier délivre) vise une évaluation et une certification unifiées de la connaissance de différentes langues, en se concentrant sur leur usage socialement déterminé et non sur le système de notions autonome qu'on peut leur voir constituer. Le CECL ne sanctionne donc pas des connaissances scolaires, ni n'évalue de processus éducatifs. **Il prévoit au contraire de réaliser l'évaluation et la certification de la connaissance de certaines langues sur des objectifs spécifiques – professionnels et/ou académiques – fixés au terme d'une analyse des besoins sociaux.**

La conception de l'entièreté du système d'évaluation et des spécifications générales des examens a été confiée par le Ministère de l'Éducation Nationale et des Cultes à un Comité Central des Examens du CECL, **composé de scientifiques universitaires de spécialité appropriée.**

Pour chacune des langues évaluées, la responsabilité de la conception des examens et de la rédaction des sujets **est confiée à des équipes de scientifiques de l'Université** Aristote de Thessaloniki et de l'Université Nationale Capodistrienne d'Athènes qui développent et gèrent une « banque » de matériels et de sujets d'une part, et qui préparent, de l'autre, les outils de mesure et les examens.

Ces examens évaluent le degré « de connaissance effective » et les capacités d'usage fonctionnel de la langue étrangère en contrôlant si les candidats sont capables

**d'utiliser la langue étrangère** pour comprendre et pour produire divers genre de discours écrits et oraux, **d'opérer des choix langagiers adéquats** qui tiennent compte de la situation de communication et du cadre contextuel plus large **déterminant le discours qu'ils sont appelés à comprendre et/ou à produire, de transmettre en tant que médiateurs**, en langue grecque ou étrangère, des messages **non exclusivement linguistiques** (dessins, graphes, cartes). L'examen est composé de deux parties conventionnellement appelées « examen écrit » et « examen oral ». L'examen écrit comporte trois unités à passer successivement et dure environ trois heures. L'examen oral est passé séparément, au cours du même week-end, dans des centres d'examens officiels installés sur tout le territoire grec. Dans la salle d'examen oral, les candidats sont examinés deux par deux par un examinateur et sont évalués par deux professeurs de langue ayant reçu une formation adéquate.

### **Contrôle de qualité**

Les qualités métrologiques de validité, de fiabilité, de sensibilité et de constance des examens sont estimées lors de la passation expérimentale des épreuves d'examens par un échantillon important d'apprenants en Grèce et à l'étranger, ainsi qu'au terme d'une analyse statistique systématique des réponses des candidats à chaque session

Au contraire de ces derniers qui sont le plus souvent soutenus par une université ou par quelque organisme ayant pour mobile le gain symbolique ou économique, le CECL est soutenu par l'État, ce qui assure au dispositif une plus grande indépendance idéologique, économique et scientifique.

Les examens du CECL visent l'évaluation des connaissances de la langue étrangère détenues par des usagers grecs et tiennent compte des circonstances sociales de son usage, à l'inverse des systèmes internationaux qui conçoivent le plus souvent leurs examens pour une seule langue et indépendamment du profil socioculturel des usagers et de l'environnement dans lequel elle sera utilisée.

Quelle que soit la langue considérée, les certificats délivrés rendront compte des connaissances et des compétences de communication constatées, dans la langue du pays, dans des termes toujours identiques et à l'issue d'une évaluation réalisée selon des modalités standardisées.

Enfin, un contrôle de qualité peut être imposé et est plus facile à exercer sur une institution qui siège dans le pays où elle développe ses activités.

Ces caractéristiques peuvent faire penser qu'une certification nationale de la connaissance de plusieurs langues répond mieux qu'une certification internationale de la connaissance d'une seule langue aux attentes des acteurs du processus d'évaluation qu'elles sanctionnent, en particulier aux attentes des candidats et de leurs futurs employeurs

## 2. AGIR SUR LES ATTITUDES : GAGNER L'OPINION PUBLIQUE À LA CAUSE DU PLURILINGUISME Université bilingue de Fribourg en Suisse

### *Développer un concept pour les certificats/diplômes bi/plurilingues*

- Une quantification suffisante de la répartition des langues concernées est indispensable.
- Un cadre général et obligatoire doit être défini pour toutes les branches et à l'intérieur de ce cadre nous trouvons les modifications par branche.
- Il faut mettre au clair la position de l'enseignement des langues étrangères et des langues sur objectifs spécifiques dans l'université.
- Les résultats obtenus dans d'autres universités (avec d'autres langues d'enseignement) doivent être reconnus.
- La mise à disposition d'une infrastructure pour l'apprentissage des langues étrangères est Indispensable

Procéder dans le même cadre à une **actualisation régulière de la carte des langues**, en fonction de l'évolution des besoins et priorités linguistiques, qui ne sont pas figés, ainsi que des conclusions d'une évaluation systématique des résultats obtenus en terme de diversification.

**Recenser et mobiliser à cette occasion l'ensemble des ressources linguistiques disponibles** : jumelages, coopération transfrontalière, articulation avec l'enseignement des langues régionales, valorisation des gisements linguistiques locaux (potentiel dialectophone de la population, présence de communautés étrangères issues de l'immigration ou de locuteurs natifs...).

Faciliter et encourager dans les régions frontalières **l'apprentissage des langues des pays voisins** (échanges d'enseignants, centres de ressources transfrontaliers, sections bilingues reconnues et validées par les autorités des deux pays, délivrance de doubles diplômes...)

Inclure un volet formation linguistique dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, par la définition d'objectifs, de critères d'évaluation et de financements identifiés et planifiés sur le moyen terme.

### **Renforcer la cohérence et la lisibilité des parcours de langues au sein de chaque bassin d'éducation :**

- veiller à l'articulation entre les différents niveaux (école, collège, lycée), en vue d'élargir l'offre de langues proposées à l'école primaire ;
- implanter au minimum un cursus complet pour chaque langue par bassin (pour l'allemand, l'italien...) ou par département (pour les langues rares), y compris au sein des sections européennes ou bilingues ;
- diffuser une information aux familles (sous la forme de cartes animées par exemple) leur permettant de visualiser des parcours fléchés pour les langues proposées dans leur bassin de formation ;
- rationaliser l'offre de langues dans une perspective de diversification, en association avec les chefs d'établissement : regroupements de classes, **mise en réseau des établissements**, constitution d'un « pôle » pour les langues à faibles effectifs...

Développer une **culture de l'évaluation** dans l'enseignement des langues, afin d'élaborer des parcours d'apprentissage balisés et évolutifs

### **Désenclaver les langues**, par la promotion et le développement de l'**interdisciplinarité**

- étendre au plus grand nombre d'élèves les possibilités de passer à une phase d'apprentissage plus dynamique de la langue, en développant au lycée les **enseignements de disciplines non linguistiques** en langue étrangère, sur le modèle du dispositif des sections européennes ;

-----

## 3 . DIALANG, une structure de soutien ?

**BCLA** (*Bureau de Coopération linguistique de l'Ambassade de France à Rome*)  
**Do.Ri.F-Università** (*Centro di Documentazione e di Ricerca per la didattica della lingua francese*)

DIALANG est le fruit d'un projet initié par la Commission européenne et près de 25 institutions partenaires, principalement des universités telles Der Freien Universität Berlin, Jyväskylän Yliopisto (Centre for Applied Language Studies), CITO Arnhem, Lancaster University (Department of Linguistics and Modern English Language), à travers toute l'Union européenne. Le projet bénéficie du soutien financier de la Commission européenne, Direction générale pour l'Éducation et la Culture (DG XXII), dans le cadre du programme Socrates/Lingua Action D. L'action Lingua en faveur de la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage des langues soutient les mesures qui visent à encourager et promouvoir la diversité linguistique au sein de l'UE, à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues et à faciliter l'accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie répondant aux besoins de chacun.